PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : *le 26 juin 2018.*

Date de convocation du conseil municipal *: le 18 juin 2018.*

Lieu du conseil municipal : *Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE*

Heure du conseil municipal : *la séance est ouverte à 20 h 45.*

Listes des présents, absents et pouvoirs *:*

PRESENTS : MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Virginie CAZAUX, Martine GIULIANI, Loïc MAHE, Jean-Pierre PAVAN, Carine RIBEIRO-SAND, Jacques RIZZO (arrivée à 20h50), Annie SUD, Barbara TROUGNAC.

ABSENTS : Pierre ALFONSO, Geneviève CASTEX, Jocelyn CIMBER (procuration à Andrée CARDONA), Frédéric MERLY (procuration à Jean-Pierre PAVAN), Jérôme PACHECO (procuration à Loïc MAHE).

Nomination de la secrétaire de séance *: Madame Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.*

Monsieur le maire souhaite rajouter à l'ordre du jour l'achat d'une tondeuse qui sera examiné en point n° 9.

Arrivée de Jacques RIZZO à 20h50.

I. MURETAIN AGGLO : GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA REALISATION D'UNE MISSION DE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES DANS LE RESPECT DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (41/2018)

Loïc MAHE présente la R.G.P.D. (REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES). Il s'agit de responsabiliser les collectivités locales dans la protection des données personnelles qu'elles utilisent dans le cadre de leur traitement informatique. Il en est ainsi notamment pour la collecte, l'enregistrement, la conservation, la modification, la diffusion des données personnelles qu'elles utilisent dans le cadre de leur traitement informatique.

Considérant que le Muretain Agglo et les communes membres sont amenés à faire réaliser une mission de délégué à la protection des données, il apparaît qu'un groupement de commandes permettrait par effet de seuil de réaliser des économies importantes et de bénéficier d'une unité de gestion et de réalisation du prestataire. A ce titre, le Muretain Agglo va établir un accord-cadre permettant de répondre à ces besoins pour l'ensemble des communes du Muretain Agglo.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes ; la constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.

Le conseil municipal à l'unanimité accepter les termes de la convention d'adhésion au groupement de commandes relatif à la réalisation d'une mission de délégué à la protection des données (Data Protection Officer – DPO) dans le respect du règlement général sur la protection des données pour les membres du groupement de commandes du Muretain Agglo.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

II. MODIFICATION STATUTAIRE DU SIAH DU TOUCH

– **PERIMETRE (42/2018)**

Monsieur le Maire expose que le comité syndical du SIAH du Touch, lors de son Assemblée Générale du jeudi 17 mai 2018, a procédé à une modification statutaire comprenant :

- l'extension du périmètre d'intervention du syndicat aux bassins versants de l'Aussonnelle, de la Garonne-moyenne, de la Louge et de la Tounis
- l'extension ou, le cas échéant la restriction du périmètre d'intervention du syndicat sur le territoire des EPCI à FP actuellement adhérents par application du mécanisme de représentation- substitution et l'insertion dans les statuts d'un article 2 dénommé « Territoire » précisant le pourcentage du territoire des communes de chacun des membres du Syndicat ;
- et l'extension de l'objet social du syndicat à deux nouvelles compétences optionnelles ainsi que l'habilitation statutaire du syndicat à effectuer des prestations de services pour ses membres ou au profit de tiers.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les nouveaux statuts du SIAH du Touch tels qu'ils ont été approuvés par son comité syndical dans sa séance du 17 mai 2018.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

- **COMPETENCES (43/2018)**

Monsieur le Maire expose que le comité syndical du SIAH du Touch, lors de son Assemblée Générale du jeudi 17 mai 2018, a procédé à une modification statutaire comprenant notamment l'ajout des compétences optionnelles suivantes :

- Item 4 : La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols (article 3 compétence F).
- Item 12 : L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (article 3 Compétence G). Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts adoptés par le comité syndical du SIAH du Touch dans sa séance du 17 mai 2018.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte l'extension de l'objet social du SIAH du Touch aux deux compétences optionnelles précitées.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

III. DETR 2019 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DU GROUPE SCOLAIRE AUGUSTE ZAMOYSKI (44/2018)

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le dossier afférent aux travaux de sécurisation du groupe scolaire. Il présente les devis des entreprises sollicitées pour cette opération avec son plan de financement :

- création d'un sas à l'ALAE. SOCIETE TOULOUSAINE DE MIROITERIE : 10 690.57 €
- Pose de borne à l'extérieur du groupe scolaire EURL MARTINS PAULO : 5 800.00 € HT
- Installation de grille de barreaudage aux fenêtres SARL DUFFAUT : 3 780.00 € HT
- Installation d'un interphone SAINT LYS ELECTRICITE : 1 025.00 € HT
- Installation d'une alarme anti intrusion nuit dans la nouvelle aile du groupe scolaire + caméras de surveillance à l'intérieur du bâtiment + alarme jour spécifique attentat DAS –M : 4 832.50 € HT

Le montant global s'élève à 26 128.07 € HT soit 31 353.68 € TTC.
Ainsi le plan de financement s'établirait comme suit :

COUT DE L'OPERATION :

Montant des travaux H. T. :	26 128.07 €uros
T. V. A. 20.00 %	5 225.61 €uros

Montant total T. T. C. de l'opération	31 353.68 €uros

Plan de FINANCEMENT

Subvention sollicitée : DETR 2019 40 % du montant HT	10 451.23 €uros
Contrat de territoire montant accordée 40 % du montant HT	10 451.23 €uros
Part Communale HT 20 % du montant HT	5 225.61 €uros
Montant TOTAL H.T.	26 128.07 €uros
T. V. A. 20.00 %	5 225.61 €uros
Montant total T. T. C. de l'opération	31 353.68 €uros

La commune couvre l'avance de la T. V. A. et la part communale par autofinancement.

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'opération ci-dessus énoncée et sollicite la D.E.T.R. 2019 auprès des services de la Sous Préfecture pour le financement de ces travaux de sécurisation.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

IV. INSTALLATION DE SOLS SOUPLES POUR L'AIRE DE JEUX DU GROUPE SCOLAIRE (45/2018)

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le dossier afférent à l'installation de sols souples à l'aire de jeux du groupe scolaire. Il présente le devis de l'entreprise sollicitée pour cette opération et qui a réalisé initialement l'installation des jeux.

- Loisirs Diffusion : 4 900.00 € HT

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'opération ci-dessus énoncée et sollicite le Conseil Départemental pour le financement de cette opération.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX

Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

V. AGENCE POSTALE COMMUNALE : CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE (46/2018)

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal la convention relative à l'organisation d'une Agence Postale Communale établie entre la commune et la société La Poste relatif au fonctionnement de l'Agence Postale Communale de la commune.

Il s'agit d'un renouvellement avec intégration d'informations concernant la mise à disposition d'une borne tactile connectée à internet et ses conditions d'utilisation.

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale.

Nom des votants :

Prénoms	**Noms**
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

VI. A.F.M. TELETHON : DEMANDE DE SUBVENTION (47/2018)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association AFM Téléthon qui sollicite une subvention.

Monsieur le Maire rappelle que la commune octroie des subventions seulement aux associations ayant une action sur le territoire de la commune, aussi il propose de ne pas octroyer de subvention à cette association. La municipalité participe d'autre part activement au Téléthon par sa participation à l'organisation de plusieurs manifestations ainsi que par le prêt de salles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas octroyer de subvention à cette association.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

VII. ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION (48/2018)

La commune de Saint-Clar-de-Rivière et la communauté d'agglomération du Muretain Agglo confient à l'EPF d'Occitanie une mission d'acquisitions foncières sur le secteur « Centre bourg » en vue de la production d'une opération mixte comprenant logements et commerces de proximité au cœur du centre-bourg.

Le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF d'Occitanie au titre de la convention est fixé, d'un commun accord, à 400 000 €. L'EPF se laisse la possibilité, si cela s'avère nécessaire, de recourir à un emprunt auprès d'un organisme bancaire.

Martine GIULIANI demande à quelle échéance ce projet pourra aboutir. Monsieur le Maire lui indique qu'il est difficile de donner une échéance car plusieurs paramètres interviennent : avancement du projet de la salle polyvalente derrière le groupe scolaire, finalisation du PLU ….

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer.

L'assemblée après avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet de convention « Centre Bourg » relative à la production d'une opération mixte comprenant logements et commerces de proximité au cœur du centre-bourg entre l'Établissement public foncier d'Occitanie et la commune de SAINT CLAR DE RIVIERE.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

VIII. RETROCESSION PARCELLE CADASTREE C 2038 RUE DES POIRIERS (49/2018)

Monsieur le maire indique aux conseillers municipaux que lors de la rétrocession de la voirie du « Clos des Peyrous » à la commune le 13 mai 2016, il a été oublié d'intégrer la parcelle cadastrée C 2038 d'une superficie de 34 m².

Monsieur le maire indique que Monsieur Patrick CABANES gérant de la société H.P.L. a été contacté et ne s'oppose pas à cette régularisation. Aussi, conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière, vu la non modification de la voirie, Monsieur le maire propose d'intégrer la voirie et les réseaux de la parcelle C 2038 du lotissement dans le domaine communal à l'euro symbolique au bénéfice de la société H.P.L.

Monsieur le Maire propose donc de régulariser cette situation en passant acte devant Maître Jean-Christophe VERDIER.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'intégrer la voirie et les réseaux de la parcelle cadastrée C 2038 du lotissement « Le Clos de Peyrous » dans le domaine communal au prix de l'euro symbolique au bénéfice de la société H.P.L.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

IX. ACHAT D'UNE TONDEUSE : DEMANDE DE SUBVENTION (50/2018)

Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise d'un montant de pour l'achat d'une tondeuse.

Il demande la validation du conseil municipal de ce devis et la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide le devis de l'entreprise d'un montant de et demande une subvention au Conseil Départemental.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE

Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

X. QUESTIONS DIVERSES

- Lutte contre les moustiques : Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du Conseil Département concernant la nuisance des moustiques. Il faut absolument éviter l'eau stagnante. A Cugnaux, des nichoirs ont été placés afin d'abriter les chauves-souris prédateurs des moustiques. Loïc MAHE suggère de proposer à Aurélie du Foyer rural de créer quelques nichoirs afin de les placer en plusieurs endroits dans la commune.
- Des administrés se plaignent de l'eau stagnante dans un fossé. Les services du Département ont trop curé le fossé et ont ainsi descendu le fil de l'eau qui ne peut plus correctement s'évacuer. Il faut donc remblayer le fossé.
- Rachat de la voirie d'un lotissement par la commune : Virginie CAZAUX demande s'il existe des conditions spécifiques pour cette reprise. Le maire déclare qu'il n'y en a pas.
- Journal communal : en réponse au mail de Jérôme PACHECO concernant la dernière communication écrite de la mairie, tous les conseillers municipaux sont invités à participer à l'élaboration du journal municipal qui pourrait être semestriel.
- Eclairage nocturne : Barbara TROUGNAC suggère de prévenir par des panneaux d'information à chaque entrée de village de l'extinction de l'éclairage nocturne.
- Chemins de randonnés : Loïc MAHE indique que le fléchage du premier circuit est installé. Il serait souhaitable désormais de procéder au fléchage du deuxième parcours. Il faut compter environ 1000 € pour la signalétique.
- Le panneau de signalisation du Prés Saint Jean a disparu. Il sera remplacé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

<u>Tableau des signataires</u> :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
CARDONA	Andrée	
CAZAUX	Virginie	
GIULIANI	Martine	
MAHE	Loïc	
PAVAN	Jean-Pierre	
RIBEIRO-SAND	Carine	
RIZZO	Jacques	
SUD	Annie	
TROUGNAC	Barbara	